



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 05 mars 2024

AGRICULTURE

Maintien d'une permanence ouverte aux agriculteurs

Conformément à la demande du Président de la République de traiter rapidement et en proximité les difficultés que peut rencontrer le monde agricole, des "permanences agricoles" sont mises en place en Guadeloupe. Elles sont ouvertes à tous les exploitants agricoles et visent à permettre leur prise en charge personnalisée, ainsi qu'un échange sur toutes les difficultés que rencontrerait leur exploitation. Ces permanences sont tenues conjointement par les services de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de la direction régionale des finances publiques (DRFIP) et peuvent faire appel si besoin à d'autres services ou administrations.

Les agriculteurs qui le souhaitent pourront accéder à ces permanences : la prochaine date est le :

Vendredi 8 mars 2024 de 9H00 à 12H00

- Pour la Basse-Terre, dans les locaux de la DAAF/DEAL à Saint-Phy
- Pour la Grande terre, dans les locaux de la DAAF/DEAL à Dothémare

Pour les semaines suivantes, l'accueil se fera uniquement sur rendez-vous ; les modalités feront l'objet d'un prochain communiqué.

La Caisse générale de sécurité sociale (MSA) assure également des permanences de 8H à 12H :

- Basse-Terre – agence CGSS (tous les jeudis matin)
- Saint-François – maison France Services (tous les mercredis matin)
- Grand-Bourg - Marie-Galante – centre CGSS de Tivoli (tous les lundis et mardis matin)
- Capesterre Belle-Eau – agence CGSS (tous les vendredis matin)
- Abymes – immeuble GOPAL (tous les jours)

Contact presse : Didier-Laurent AUBERT 0690 75 28 88